



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE
SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE
20, AVENUE DE SEGUR
F-75353 PARIS 07 SP

Certificat d'examen de moyen d'essai n° 01.00.270.002.1 du 9 août 2001

Banc à rouleaux VDO KIENZLE modèle 1601-26-2 pour chronotachygraphes

Le présent certificat d'examen de moyen d'essai est délivré en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 81-883 du 14 septembre 1981 modifié, relatif aux modalités du contrôle des chronotachygraphes utilisés dans les transports par route et des arrêtés ministériels du 14 septembre 1981 et du 1^{er} octobre 1981 modifiés, pris pour application de ce décret.

FABRICANT :

VDO AG
Kruppstrasse 105 - D-60388 Frankfurt Am Main (Allemagne)

DEMANDEUR :

VDO Kienzle
Centre routier - 8, rue latérale 7 - BP 377 - 94154 Rungis Cedex

OBJET :

Le présent certificat d'examen de moyen d'essai complète et corrige le certificat d'examen n° 99.00.270.003.1 du 29 octobre 1999.

CARACTERISTIQUES :

Le banc à rouleaux VDO KIENZLE modèle 1601-26-2 pour chronotachygraphes faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle couvert par le certificat d'examen précité par :

- l'adjonction, dans le logiciel du banc, d'un dispositif de sécurité qui génère l'affichage d'un message d'erreur et suspend la procédure de mesure en cours, lorsque le coefficient de correction applicable au paramètre "w", calculé par le banc lors de la détermination du paramètre "l", présente un écart excédant $\pm 3\%$ de la valeur du "l" introduit par l'opérateur,
- l'extension des fonctions de programmation et de vérification existantes aux chronotachygraphes TVI série 2400, comprenant :
 - l'introduction et la visualisation des données d'initialisation et de programmation dans les chronotachygraphes,

- l'accomplissement de la vérification périodique réglementaire avec réalisation semi automatique de disques d'essais.

Le logiciel du banc à rouleaux faisant l'objet du présent certificat est référencé :

V = 07.30A

Les numéros de référence portés sur les plaques d'identification du banc VDO KIENZLE modèle 1601-26-2, erronés dans le certificat initial, sont :

- pour l'interface ATC : 1602.30.000/x ;
- pour le terminal BTC 2 : 1602.31/x,

où le caractère x représente un numéro de production interne au fabricant.

Les photographies du terminal BTC 2 et de son interface ATC, erronées dans le certificat initial, sont remplacées par les documents annexés au présent certificat.

Les autres caractéristiques du banc à rouleaux VDO KIENZLE modèle 1602-26-2 ne sont pas modifiées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le numéro du certificat d'examen figurant sur l'étiquette d'identification du banc à rouleaux est celui du certificat précité.

DEPOT DE MODELE :

Le dossier, les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de l'Ile de France sous la référence DA 13-1751 et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 29 octobre 2009.

ANNEXES :

Photographies du terminal BTC 2 et de son interface ATC

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie
l'ingénieur en chef des mines

E. TROMBONE